

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1051

29 avril 2008

SOMMAIRE

actsens s.à.r.l.	50405	Kwear Holding S.A.	50443
AIG Europe II Holdings S.à r.l.	50411	La Gourmandine, s.à r.l.	50435
AIGGRE Helsinki Sàrl	50411	Landmark Chemicals International S.A.	50408
Albankerb Investments S.à r.l.	50426	Limpide Holding S.A.H.	50421
ARP Group S.A.H.	50437	Luxba 2000 S.A.	50437
Banque de Luxembourg	50417	Lux Repair S.A.	50421
BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l.	50438	LXIV S.à.r.l.	50440
Cadogan Joseph II S.à r.l.	50413	Marillo S.A.	50420
Christophe Sàrl	50435	ML Poivre Real Estate 2	50441
Convert S.à r.l.	50438	ML Poivre Real Estate 4	50441
Cortem International S.A.	50402	Monblan Holding S.A.	50418
DEXIA Insurance Services Finance	50431	Montigny Futura, S. à r. l.	50413
Enel Finance International S.A.	50443	N.G. Alimentaire S.à.r.l.	50444
Ensor S.A.	50403	Roga International S.A.	50442
EPS - Economical Power Systems S.A. ...	50419	SACAP S.A.	50404
EURX EBC Investment S.à r.l.	50439	Safak SPV Holdco S.à r.l.	50428
Feilux GmbH	50436	Sagas S.A.	50421
Fidra S.A.	50440	Sit Group Participations S.A.	50412
France Invest S.A.	50430	Slawka S.A.	50402
G.G. Alimentaire S.à.r.l.	50444	Sofidecor S.A.	50414
Global Alternative Energy International S.à r.l.	50431	Sparinvest Asset Allocation	50407
Globe Interfin S.A.	50416	SPARINVEST Fund-of-funds	50407
Group Louisiana S.A.	50421	Synn-Lux S.à r.l.	50428
Growth Capital Invest S.A.	50414	Tapis & Art d'Orient	50403
HBI Herne S.à r.l.	50426	Tevege Holding S.A.	50416
Holdtrade S.A.	50411	Tiffin S.à r.l.	50441
Institution de Participation Industrielle, s.à r.l.	50408	Triangle S.A.	50405
Iscom Solutions S.A.	50409	Visual Online S.A.	50440
Jupitervale Luxembourg S.à r.l.	50412	Wise Management S.à.r.l.	50445
Kadesh Participations S.à.r.l.	50439	Wolverton (Luxembourg) S.à r.l.	50426
Kenavon Drive Holdings	50419	Yolito Holding S.A.	50438
		Zerocinque S.A.	50415

Slawka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.917.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 février 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: Van Lanschot Management S.A. (anc. F. van Lanschot Management S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Van Lanschot Corporate Services S.A. (anc. F. van Lanschot Corporate Services S.A.), 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer et Mr Josephus H. M. de Jong, Elzenstraat 2, B-2300 Turnhout et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme 'Commissaire aux Comptes' et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008042930/695/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Cortem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.366.

Dans sa décision du 11 mars 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2008.

- D'accepter, avec effet au 6 février 2008, les démissions de:

* Monsieur Eric VANDERKERKEN né le 27.01.1964 à Esch-sur-Alzette en Luxembourg, résidant professionnellement au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

* Monsieur Johan DEJANS né le 17.11.1966 à Aarschot en Belgique, résidant professionnellement au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 6 février 2008:

* Monsieur Jonathan LEPAGE, né le 27 août 1975, à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

* Monsieur Sébastien SCHAACK, né le 22 juillet 1978, à Thionville (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31.12.2007 à tenir en 2008.

- de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir Stephany Marcel, ayant son siège social à Cité Aline Mayrisch, 23, L-7268, Bereldange, Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

- de nommer à la fonction de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} Janvier 2008, ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg L-1724, 35, boulevard du Prince Henri. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2007 qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORTEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008043705/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Ensor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.837.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 05 juin 2007 que:

- AACO S. à r.l., Réviseur d'Entreprises, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 01.01.2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;
- La démission de F. van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A. en date du 01.01.2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée;
- Ces deux résolutions ont effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17 mars 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008042931/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Tapis & Art d'Orient, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 24, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.621.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1 ° Monsieur Madjid MOSTAGHIM, commerçant, demeurant à L-7531 Mersch, 7, rue Dr Feltgen;
- 2 ° Madame Jahé MOTTAHEDEH, sans état particulier, demeurant à L-7531 Mersch, 7, rue Dr Feltgen;
- 3 ° Madame Farimah MOSTAGHIM, sans état particulier, demeurant à F-10300 Grange L'Eveque, 16, rue Lieutenant Chavanat (France);
- 4 ° Madame Elham MOSTAGHIM, sans état particulier, demeurant à NL-3311 CB Dordrecht, Grootekerkbuurt 14 (Pays-Bas).

Les comparantes sous 3 ° et 4 ° sont ici représentées par Monsieur Madjid MOSTAGHIM, prénommé sous 1 °, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée TAPIS & ART D'ORIENT, avec siège social à L-7520 Mersch, 24, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 22.621, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, publié au Mémorial C du 3 juillet 1982, numéro 133.

Ci-après nommée la "Société",

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 123,95) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué aux associés;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-7531 Mersch, 7, rue Dr Feltgen.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Madjid Mostaghim, Jahé Mottahedeh, Karine Reuter.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2008, LAC/2008/8950. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008044303/202/52.

(080048335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

SACAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.856.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait d'Assemblée Générale déposé le 18 Décembre 2007 sous la référence LO70172661.05 a été faussement daté. Il y a lieu de lire que l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires a été tenue en date du 4 décembre 2007 au lieu du 24 octobre 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 4 décembre 2007 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur de Massimo LONGONI, consultant économique, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, le mandat d'administrateur de Monsieur Yves FOURCHY, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Montaigne, 75008 Paris, France ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, experts-comptables, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de la société clôturés au 31 décembre 2007.

- Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Camille PAULUS, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ce mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

- Monsieur Johan DEJANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Patrick LORENZATO, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Ce mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008044984/751/36.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Triangle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 42.212.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 septembre 2007 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Enzo Domenico Vincenzo BERETTA, Franco OMARINI et de Heinz Josef VOGEL et le mandat de Commissaire aux Comptes de Fiduciaire Continentale.
- Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

TRIANGLE S.A.

Signature

Le président de l'Assemblée

Référence de publication: 2008044981/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

actsens s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5837 Fentange, 8, Op den Aessen.
R.C.S. Luxembourg B 137.407.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Payam ROWHANI ARDEKANI, managing director, demeurant à L-5837 Fentange, 8, op den Aessen.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «actsens s.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'élaboration d'une stratégie de communication d'entreprise, l'assistance et le support en matière de stratégie de communication d'entreprise et de culture d'entreprise, les relations publiques, les relations avec la presse, la gestion de crise, la communication de crise, à l'exception de toute prestation de conseil économique.

La société a également pour objet l'organisation de manifestations événementielles.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (Eur 1. 500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

50407

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Payam ROWHANI ARDEKANI,	100
TOTAL:	100

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le premier janvier 2008 pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-5837 Fentange, 8, op den Aessen.
- 2) La société sera gérée par un gérant: Monsieur Payam ROWHANI ARDEKANI, managing director, né à Téhéran (Iran) le 02 mai 1970, demeurant à L-5837 Fentange, 8, op den Aessen.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, avec faculté de procuration.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: P. ROWHANI ARDEKANI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 février 2008, Relation: CAP/2008/656. — Relation: CAP/2008/656.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008044913/225/111.

(080049269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**Sparinvest Asset Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. SPARINVEST Fund-of-funds).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.451.

—
EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 1^{er} mars 2006

L'assemblée générale annuelle de la Société a décidé de confirmer la nomination de Monsieur Jan Stig Rasmussen en tant qu'administrateur de la Société au 1^{er} mars 2006.

L'assemblée générale annuelle de la Société a décidé de nommer, au 1^{er} mars 2006, les personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

- Mr Peter Bache Vognbjerg, président;
- Mr Per Noesgaard ayant comme adresse professionnelle à Kingosvej 1, DK-2630 Taastrup, Danemark;
- Mr Mogens Jensen;
- Mr Bjarne Toftlund; et
- Mr Jan Stig Rasmussen.

L'assemblée générale annuelle de la Société a décidé de nommer Deloitte S.A. (anc. DELOITTE & TOUCHE S.A.), ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que réviseur indépendant de la Société pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2008045790/275/30.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Institution de Participation Industrielle, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.206.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 novembre 2007:

1. d'accepter la démission de Monsieur Klaus Beeskow, comme gérant de la société, à compter du 8 novembre 2007.
2. d'accepter la nomination de Mademoiselle Sandra Schwinnen, employée privée, née le 17 août 1981, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, à compter du 8 novembre 2007.
3. la gérance se compose de:
 - Sandra Schwinnen
 - Antoine Awad
4. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour Institution De Participation Industrielle Sàrl

Antoine Awad / Sandra Schwinnen

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008044985/759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Landmark Chemicals International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 24.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire de la société en date du 18 mars 2008, que:

- Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et Monsieur Patrick LORENZATO, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont démissionnés de leur fonction d'administrateur,
- Monsieur Johan DEJANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, et Monsieur Richard BREKELMANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008044986/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Iscom Solutions S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 137.459.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme «BRUMAR S.A.», avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val. Ste. Croix (RC B No 52.396), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Pierre Berckmans, conseil administratif, né à Lubumbashi (ex-Congo belge), le 27 juillet 1955, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des Sources.

2) Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, préqualifié, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ISCOM SOLUTIONS S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

Le conseil en gestion d'entreprise, le conseil en communication, la rédaction de texte dans plusieurs langues (copywriting), la rédaction de contenu sur plusieurs supports (magazine, internet, lettre interne, ...), le conseil en intégration de système d'information, la formation en entreprise, toute activité liée au conseil: audit des systèmes d'information, réorganisation, ... tout service lié à l'aide au développement de la communication interne et externe à l'entreprise. La prestation de services aux sociétés dans le domaine de la gestion administrative informatisée tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour son compte propre, ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers,

La prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et la gestion et la mise en valeur de son portefeuille

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€), divisé en cent actions de trois cent dix euros (310.-€) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2009.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	actions
1) La société anonyme BRUMAR S.A., préqualifiée	95
2) Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, préqualifié	5
Total	100

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent euros (1.500.-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Benoit FANNA, indépendant, né le 23 juin 1971 à Etterbeek, Belgique et demeurant au 53, avenue des Pages, 78110 LE VESINET (France)

b) Madame Allison P. LIGHTWINE, indépendante, née le 23 juin 1973 à Oklahoma aux Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 53, avenue des Pages, 78110 LE VESINET (France)

c) Monsieur Michel FANNA, indépendant, né le 20 novembre 1966 à Anderlecht, Belgique et demeurant au 4, Lae-kebeeklaan, 1601 RUISBROECK (Belgique)

3.- est appelé aux fonctions de commissaire: La société anonyme "MONEYLIFT S.A.", avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. (RC B No 96.010)

4. le siège social de la société est fixé à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris.

5. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Benoit, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BERCKMANS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 mars 2008, Relation: EAC/2008/2970. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.-à 0,5% = 155.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008046501/207/105.

(080050580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

AIG Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 130.078.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de AIG Europe II Holdings S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008046080/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

AIGGRE Helsinki Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 131.151.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de AIGGRE Helsinki Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008046079/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Holdtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.647.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 07 mars 2008

1. L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes actuel, à savoir Madame Sandrine Chantrain par la société CHESTER & JONES SARL, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 120.602. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2013.

2. Le siège social est transféré au 48, boulevard de la Foire, L-1330 Luxembourg.

3. M^e Michael Dandois est nommé président du conseil d'administration en date du 18 février 2008, domicilié 48, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Antoine Meynial: domicilié 48, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Stéphane Warnier: domicilié 48, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008043159/2374/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

Par lettre datée du 24 janvier 2008, Messieurs Frédéric NOEL, Giovanni VITTORE et Rémy MENEGUZ ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

Monsieur Rodolphe GERBES a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes, également par lettre datée du 24 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043704/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Jupitervale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.784.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Madeline BOUCHER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de 3A (ALPHA ANGELS ADVISORS) S.à r.l., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg B 122.798,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société JUPITERVALE Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date 20 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 812 du 22 avril 2006;

- que le capital social de la société «JUPITERVALE Luxembourg S.à r.l.» s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (12.525.- EUR) représenté par CINQ CENT UNE (501) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que 3A (ALPHA ANGELS ADVISORS) S.à r.l., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 février 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné; La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 février 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BOUCHER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, LAC/2008/9630. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008044306/220/50.

(080048338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Cadogan Joseph II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.874.

Pursuant to a share transfer agreement dated 21 January 2008, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr Ely Michel Ruimy and Mr Franck Ruimy to CADOGAN INVESTMENTS S.A., société anonyme, a limited liability company having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 124.671.

Traduction:

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 21 janvier 2008, cinq cent (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Mr Ely Michel Ruimy et Mr Franck Ruimy à CADOGAN INVESTMENTS S.A., société anonyme, ayant son siège social 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés et Luxembourg sous le numéro B 124.671.

31 March, 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044974/7091/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00494. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Montigny Futura, S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 107.592.

Pursuant to a share transfer agreement dated 7 January 2008, four hundred and ninety nine (499) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr Alain Driancourt to Aerium

Holdings S.A., société anonyme, a limited liability company having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 96.764.

Traduction:

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 7 janvier 2008, quatre cent quatre vingt dix neuf (499) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Mr Alain Driancourt à Aerium Holdings S.A., société anonyme, ayant son siège social 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés et Luxembourg sous le numéro B 96.764.

31 March, 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044977/7091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00492. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mars 2008 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Koen LOZIE, Jean QUINTUS et COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, pour une nouvelle durée, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008.

- L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A. pour une nouvelle durée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008044982/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Growth Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.702.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2008

1. Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, 2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Madame Chantai MATHU, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

2. Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, 2086 Luxembourg, Monsieur Carlos Manuel BASTOS PINTO, administrateur de sociétés, domicilié Rua Pinhal Bravo, Casa C, Quinta da Mariaha, Cascais, Portugal et Monsieur Luis Miguel Dias Da Silva, Economiste, demeurant Rua Rodrigo da Fonseca, 143, 4^o dt^o, Lisbonne, Portugal sont nommés en tant que nouveaux administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Conformément à l'article 9 des statuts, il est créé 2 catégories d'administrateurs, à savoir:

Catégorie A:

- Monsieur Carlos Manuel BASTOS PINTO, administrateur de Sociétés, Rua Pinhal Bravo, Casa C, Quinta da Marinha, Cascais, Portugal

- Monsieur Luís Miguel DIAS DA SILVA, Economiste, Rua Rodrigo da Fonseca, 143, 4^o dt^o, Lisbonne, Portugal

Catégorie B:

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

- M. Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012

Luxembourg, le 26 février 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour GROWTH CAPITAL INVEST S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008045007/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Zerocinque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.340.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

La société NATURE INSIDE S.R.L., société de droit italien en liquidation, avec siège social à I-39100 Bolzano, Via Siemens 19 (Italie), inscrite au registre de commerce de Bolzano (Italie) sous le numéro 02464620216,

ici représentée par Monsieur Robert LANGMANTEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa qualité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «ZEROCINQUE S.A.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.340, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 450 du 2 mars 2006 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune;

- que la société NATURE INSIDE S.R.L., prénommée et représentée comme dit ci-avant, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne comme liquidateur Monsieur Robert LANGMANTEL, prénommé, né à Munich (Allemagne), le 15 juin 1946, en qualité de liquidateur de la prédite Société;

Que l'actionnaire unique, agissant par son mandataire prénommé, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

Monsieur Robert LANGMANTEL, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'actionnaire unique de la société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'actionnaire unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société anonyme FIDES INTER-CONSULT S.A. avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, RCS B 52.925, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 24 janvier 2008, l'actionnaire unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDES INTER-CONSULT S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'actionnaire unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister avec effet au 31 décembre 2007.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à I-39100 Bolzano, Via Siemens 19 (Italie).

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Langmantel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 janvier 2008. LAC/2008/4336. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008046750/202/54.

(080051454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Tevege Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.469.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 novembre 2007

- la démission des sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, est acceptée;

- Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

TEVEGE HOLDING S.A.

N. THIRION / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045005/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Globe Interfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.083.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2007

- Les mandats d'Administrateurs des sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

GLOBE INTERFIN S.A.

LOUV S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

I. SCHUL / N. THIRION

Représentant permanent / représentant permanent

Référence de publication: 2008044999/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

Société Anonyme constituée le 4 avril 1953 suivant publication au Mémorial n° 39 du 7 mai 1953, par transformation de la BANQUE MATHIEU FRERES, Société en nom collectif, constituée le 31 mars 1937.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 75 du 5 avril 1974, 162 du 6 août 1976, 197 du 21 septembre 1976, transformée en BANQUE DE LUXEMBOURG, suivant publication au Mémorial n° 143 du 27 juin 1977.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 21 du 30 janvier 1979, 38 du 25 février 1980, 56 du 18 mars 1980, 68 du 4 avril 1981, 287 du 29 décembre 1981, 52 du 16 mars 1982, 95 du 7 avril 1983, 110 du 25 avril 1984, 117 du 25 avril 1985, 201 du 17 juillet 1987, 160 du 11 juin 1988, 352 du 27 septembre 1990, 303 du 25 juin 1993, 142 du 14 avril 1994, 502 du 16 septembre 1997 et 471 du 21 juin 1999.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 11 décembre 2007

Le mandat du Réviseur d'Entreprises a été renouvelé pour une période d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

MM. Robert RECKINGER, Président (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)
 Michel LUCAS, Vice-Président (résidant professionnellement à F-75009 PARIS, 6, avenue de Provence)
 Philippe VIDAL, Vice-Président (résidant professionnellement à F-67958 STRASBOURG Cedex 9, 31, rue Jean Wenger-Valentin)
 Pierre AHLBORN, Administrateur Délégué (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)
 Nicolas BUCK, Administrateur (résidant professionnellement à L-3372 LEUDELANGE, 18-20, Z.I. am Bann)
 Jacques DELVAUX, Administrateur (résidant professionnellement à L-1325 LUXEMBOURG, 2, rue de la Chapelle)
 Jean HOSS, Administrateur (résidant professionnellement à L-2014 LUXEMBOURG, B.P. 425, 2, place Winston Churchill)
 Pierre JACHEZ, Administrateur (résidant professionnellement à F-67002 STRASBOURG, 31, rue Jean Wenger-Valentin)
 Georges M. LENTZ Jr., Administrateur (résidant professionnellement à L-4930 BASCHARAGE, 2, boulevard J.F. Kennedy)
 Pit RECKINGER, Administrateur (résidant professionnellement à L-2014 LUXEMBOURG, B.P. 425, 2, place Winston Churchill)
 Henri THYES, Administrateur (résidant à L-2360 LUXEMBOURG, 15, rue des Poiriers)
 Jean WEBER, Président Honoraire (résidant à F-67000 STRASBOURG, 1, rue du Dôme)
 Dr. Ekkehard STORCK, Vice-Président Honoraire (résidant à D-83684 TEGERNSEE, 4, Luxburgweg)
 Pierre BIRCKEL, Administrateur Honoraire (résidant à L-2326 LUXEMBOURG, 8, rue Nicolas Petit)
 Camille DIEDERICH, Administrateur Honoraire (résidant à L-8118 BRIDEL, 34, rue des Bouleaux)
 Paul LEESCH, Administrateur Honoraire (résidant à L-8059, 1, Niederterhaff)
 Dr. Jost PRÜM, Administrateur Honoraire (résidant à D-66123 SAARBRÜCKEN, 33, Habichtsweg)
 Marc WEINAND, Administrateur Honoraire (résidant à L-7480 TUNTANGE, 1, rue des Champs)
 Benoît ELVINGER, Secrétaire du Conseil d'Administration (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Réviseur d'entreprises:

DELOITTE SA (ayant son siège social à L-2220 LUXEMBOURG, 506, rue de Neudorf).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008045455/7/55.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00012. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Monblan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 79.678.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den vierundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Oleg NIZIEV, Kaufmann, wohnhaft in 117218 Moskau, Krzhizhanovskogostrasse 15-7 (Russland),

hier vertreten durch Herrn Robert LANGMANTEL, Gesellschaftsverwalter, mit beruflicher Anschrift in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft MONBLAN HOLDING S.A., mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter der Nummer B 79.678, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, vormals mit Amtswohnsitz in Mersch, am 18. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 565 vom 24. Juli 2001.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von fünfhunderttausend US Dollar (USD 500.000,-) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend US Dollar (USD 1.000,-).

3) Dass Herr Oleg NIZIEV, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

4) Dass Herr Oleg NIZIEV, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen und Herrn Robert LANGMANTEL, vorgeannt, geboren in München (Deutschland), am 15. Juni 1946, als Liquidator der Gesellschaft ernannt.

5) Dass der Komparent sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Herr Robert LANGMANTEL, in seiner Eigenschaft als Liquidator, er erklärt genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft MONBLAN HOLDING S.A. zu besitzen. Mit Einverständnis der Gläubiger wurden sämtliche Passiva der Gesellschaft durch Herrn Oleg NIZIEV, alleiniger Aktionär, übernommen.

Dass der Liquidationsbericht, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Der Komparent ernannt zur Prüfungskommissar die Aktiengesellschaft FIDES INTER-CONSULT S.A. mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, RCS B 52.925, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt der Gesellschaft FIDES INTER-CONSULT S.A. Entlast für die Ausübung ihres Mandats.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

6) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Liquidator sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;

7) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den 31. Dezember 2007 beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L117218 Moskau, Krzhizhanovskogostrasse 15-7 (Russland), aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft MONBLAN HOLDING S.A., vorgenannt, festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Langmantel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 février 2008, LAC/2008/5236. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. März 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008046749/202/60.

(080051452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Kenavon Drive Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.776.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de Kenavon Drive Holdings (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008046078/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

EPS - Economical Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 48.879.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den vierundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Knuth SPECKELS, Selbständiger, wohnhaft in D-26919 Brake, Mitteldeichstrasse 39 (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Robert LANGMANTEL, Gesellschaftsverwalter, mit beruflicher Anschrift in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit ihr registriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft EPS ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A., mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter der Nummer B 48.879, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, vormals mit Amtswohnsitz in Mersch, am 9. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 6 vom 5. Januar 1995.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) hat, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert.

3) Dass Herr Knuth SPECKELS, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

4) Dass Herr Knuth SPECKELS, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen und Herrn Robert LANGMANTEL, vorgenannt, geboren in München (Deutschland), am 15. Juni 1946, als Liquidator der Gesellschaft ernannt.

5) Dass der Komparent sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Herr Robert LANGMANTEL, in seiner Eigenschaft als Liquidator, er erklärt genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft EPS ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A. zu besitzen. Mit Einverständnis der Gläubiger wurden sämtliche Passiva der Gesellschaft durch Herrn Knuth SPECKELS, alleiniger Aktionär, übernommen.

Dass der Liquidationsbericht, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Komparent ernannt zur Prüfungskommissar die Aktiengesellschaft FIDES INTER-CONSULT S.A. mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, RCS B 52.925, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt der Gesellschaft FIDES INTER-CONSULT S.A. Entlast für die Ausübung ihres Mandats.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

6) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Liquidator sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;

7) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den 31. Dezember 2007 beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren D-26919 Brake, Mitteldeichstrasse 39 (Deutschland), aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft EPS ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A., vorgenannt, festgestellt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Langmantel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 janvier 2008, LAC/2008/4335. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. März 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008046783/202/59.

(080051456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Marillo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 56.074.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur.

Signature.

Référence de publication: 2008046882/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Lux Repair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 133.134.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046883/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Sagas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.673.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Paul LUTGEN de sa fonction d'administrateur est acceptée.

2) Est nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2008:

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046884/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Group Louisiana S.A., Société Anonyme,
(anc. Limpide Holding S.A.H.).**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.600.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIMPIDE HOLDING S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42.600 (NIN 1992 4014 507),

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 150 du 7 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Christine DOERNER, en date du 10 novembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 12 du 13 janvier 1994;

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 574 du 10 novembre 1995,

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 du 2 mars 1999;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 719 du 4 septembre 2001;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 7 mai 2002;

au capital social de quatre cent quarante-deux mille Euros (€ 442.000.-), représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de trente-quatre Euros (€ 34.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges GREDDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max FUNCK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau, avec modification afférente de l'article concerné dans le cadre de la refonte des statuts.

2.- Changement de la dénomination sociale en GROUP LOUISIANA S.A. et modification afférente de l'article concerné dans le cadre de la refonte des statuts.

3.- Refonte complète des statuts.

4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs de la société avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

5.- a) Nomination des nouveaux administrateurs

b) Nomination des administrateurs-délégués

c) Nomination du président du conseil d'administration.

6.- Confirmation du mandat du commissaire aux comptes.

7.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Leudelange et de fixer la nouvelle adresse à L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau, avec modification afférente de l'article concerné dans le cadre de la refonte des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en GROUP LOUISIANA S.A. avec modification afférente de l'article concerné dans le cadre de la refonte des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GROUP LOUISIANA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Leudelange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a également pour objet toutes prestations de services respectivement tous travaux administratifs utiles à la gestion du groupe et de ses filiales.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE EURQS (EUR 442.000.-), représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-QUATRE EUROS (EUR 34.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Les cession d'actions à un tiers nécessitent l'accord pris à la majorité des trois quarts des actionnaires présents et votants.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord pris à la majorité des trois quarts des actionnaires présents et votants lors de chaque assemblée générale ordinaire. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives sous réserve de l'étendue de leurs pouvoirs telle qu'elle résulte de leur acte de nomination.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Toute modification des statuts sont décidées à la majorité des trois quarts des actionnaires.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

a) L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs de la société, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012:

- Monsieur Joseph COMODI, administrateur de société, demeurant à L-3899 Foetz, 5, rue du Soleil.
- Madame Sarah RIGANELLI, gérante de société, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz.
- Monsieur Claude RIGANELLI, directeur commercial, demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange.
- Monsieur Fulvio RIGANELLI, administrateur de société, demeurant à L-3825 Schifflange, 16, Cité Schefflengerbiérg.

b) L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs-délégués de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2012: Monsieur Joseph COMODI, Madame Sarah RIGANELLI et Monsieur Claude RIGANELLI, tous prénommés.

La société est valablement représentée comme suit:

- par la signature individuelle de chacun des administrateurs-délégués pour les engagements ne dépassant pas le montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500.-);
- par les signatures conjointes de deux administrateurs-délégués pour les engagements ne dépassant pas le montant de dix mille Euros (€ 10.000.-).

Les signatures conjointes de tous les administrateurs-délégués et du président du conseil d'administration seront requises pour l'achat et la vente d'immeubles, la prise de participation dans d'autres sociétés, la prise d'hypothèques, le cautionnement en faveur de tiers ainsi que le dépôt de garanties financières.

c) L'assemblée générale décide de nommer comme président du conseil d'administration Monsieur Fulvio RIGANELLI, prénommé.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797, jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

Septième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, G. GREDT, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2007, Relation: ECH/2007/1326. — Reçu douze Euros 12.00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008047302/201/223.

(080052273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

HBI Herne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 127.570.

—
EXTRAIT

Par le contrat de cession des parts du 19 Novembre 2007,

- les 250 parts détenues par HBI Holding S.à r.l. ont été cédées à HBI S.à r.l., ayant pour adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.109.134.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047212/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Wolverton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Albankerb Investments S.à r.l.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.528.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "Elliott International Limited", with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under number CR-56760,

represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "ALBANKERB INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 130.528, incorporated by deed of the undersigned notary, on My 12, 2007, published in the Mémorial C number 1995 of September 15, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "WOLVERTON (LUXEMBOURG) S.a r.l." is adopted by the company, article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "WOLVERTON (LUXEMBOURG) S.a r.l." "

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr Paul MARX, for the performance of his mandate.

Third resolution

The number of managers is increased from one to three.

Fourth resolution

Mr Elliott GREENBERG, company director, born in New-York, United States of America, on June 19, 1959, and residing at 712, 5th Avenue, floor 35, New York, NY 10019, United States of America, is appointed as manager of the category A for an unlimited duration.

50427

Fifth resolution

Mr Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 20, 1963, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

Sixth resolution

Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon, Belgium, on September 2, 1975, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname. Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "Elliott International Limited", avec siège à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro CR-56760,

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "ALBANKERB INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130.528, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1995 du 15 septembre 2007,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "WOLVERTON (LUXEMBOURG) S.à r.l." est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "WOLVERTON (LUXEMBOURG) S.à r.l."."

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Paul MARX, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Le nombre de gérants est augmenté de un à trois.

Quatrième résolution

Monsieur Elliott GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 juin 1959, et demeurant à 712, 5th Avenue, floor 35, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 1963, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

50428

Sixième résolution

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2008, Relation GRE/2008/1181. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008047304/231/108.

(080051700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Safak SPV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.473.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008047290/5770/13.

(080051058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Synn-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 12.376.

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Michel HESELMANS, gérant de société, demeurant à B-1020 Bruxelles, 430, Rue des Palais Outre-Ponts.
- 2.- Monsieur Yannick HESELMANS, directeur commercial, demeurant à B-1090 Jette, 105, rue Vanderborgh.
- 3.- Monsieur Michael HESELMANS, administrateur de société, demeurant à B-1000 Bruxelles, 214, rue Stevin.

Lesquels comparants sub 1+2+3) sont ici représentés par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 30 septembre 2007 respectivement 1^{er} octobre 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur", par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée SYNN-LUX S.à r. l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12.376 (NIN 1974 2402 943) a été

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Clervaux, en date du 19 septembre 1974, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 228 du 11 novembre 1974, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 7 janvier 1995,
- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 11 janvier 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 du 9 avril 1996,
- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 28 avril 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 442 du 13 août 1997,
- suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 745 du 15 octobre 1998,
- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 23 mai 2000,
- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 9 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 732 du 10 juillet 2003.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-).

Qu'il résulte d'une constatation de cession de parts sociales du 29 juin 2007, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, que les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Michel HESELMANS, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Monsieur Yannick HESELMANS, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
Michael HESELMANS, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel pour l'enregistrement et la reproduction du son ainsi que de disques.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, constatent que le siège social de la société se trouve à partir du 1^{er} août 2007 à l'adresse suivante: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

Troisième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, acceptent la démission des gérants actuellement en fonction et leur accordent pleine décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de nommer comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Yannick HESELMANS, directeur commercial, demeurant à B-1090 Jette, 105, rue Vanderborgh.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWIGH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 octobre 2007, Relation: ECH/2007/1203. — Reçu douze Euros. 12,00 €

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 avril 2007.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008047294/201/80.

(080052093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

France Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 113.690.

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FRANCE INVEST SA, avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone d'activité Zare Ilot Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113 690, constituée suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Remich en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 766 du 14 avril 2006, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 23 mars 2007, publié au dit Mémorial, Numéro 1177 du 15 juin 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire André STEYER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jacqueline BOULANGER, commerçante, demeurant à F-54680 Crusnes, 2, rue des Employés.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de Ehlerange à Esch-sur-Alzette;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Ehlerange à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:
" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette."

Troisième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: RISCH, STEYER, BOULANGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 mars 2008, REM 2008/418. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur ff. (signe): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 avril 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008047293/218/50.

(080052175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

DIS Finance, DEXIA Insurance Services Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 37.631.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 mars 2008

Elections statutaires:

a) L'Assemblée décide le renouvellement du mandat du Réviseur Deloitte SA pour une période de 3 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31/12/2010.

b) L'Assemblée nomme Administrateur la société anonyme Dexia Epargne Pension, domiciliée 76, rue de la Victoire à F-75000 PARIS et représentée par son Directeur Général, Monsieur Yves Bidel.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31/12/2011.

Rudy PARIDAENS

Directeur général

Référence de publication: 2008047314/1707/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Global Alternative Energy International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.689.

In the year two thousand and eight on the thirteenth day of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared for an extraordinary general meeting of partners (the Meeting) of Global Alternative Energy International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 111.689, incorporated by a notarial deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on October 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of February 11, 2006, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, dated November 16, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 126 of February 6, 2007 (the Company):

Fortune Biodiesel S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, holder of 325 shares in the Company;

Marlene Neckermann, with professional address at Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Germany, holder of 58 shares in the Company;

Philipp Neckermann, residing at Nürnbergerstrasse 6, 97348 Markt Einersheim, Germany, holder of 58 shares in the Company; and

Dieter Heisig, with professional address at Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Germany, holder of 59 shares in the Company;

here all duly represented by M^e Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on February 7 respectively 8, 2008.

Said proxies, after having been signed by the representative of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The agenda of the Meeting is the following:

1. revocation of Claudio Morandi and Dieter Heisig as managers of the Company;
2. appointment of René Kaeppli and Dr. Andreas Pechota as new managers of the Company;

3. amendment of articles 17.1 and 17.2 of the articles of association of the Company in order to increase the number of members of the supervisory board of the Company from three to four up to five;

4. insertion of a new article 24 in the articles of association of the Company in order to create within the supervisory board of the Company an executive committee; renumbering of the articles of association of the Company;

5. appointment of Dieter Heisig as additional member of the supervisory board of the Company;

6. proposal to the supervisory board to affirm Paul Bagley as its chairman and to elect Dieter Heisig as its new deputy;

7. proposal to the supervisory board to elect Paul Bagley, Dieter Heisig and René Müller as members of its executive committee; and

8. proposal to the executive committee of the supervisory board to elect Dieter Heisig as its chairman.

The partners, duly represented by the above mentioned proxy holder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to revoke ad nutum and with immediate effect Claudio Morandi and Dieter Heisig as managers of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an unlimited duration:

(a) René Kaeppli, born on July 29, 1951 in Zürich, Kanton Zürich, Switzerland, with address at Goldgasse 8, CH-4300 Solothurn, Switzerland; and

(b) Dr. Andreas P. A. Pechota, born on January 26, 1945 in Winterthur, Kanton Zürich, Switzerland, with address at Tanya 113, HU-6135 Csolyospalos, Hungary.

Third resolution

The Meeting resolves to amend articles 17.1 and 17.2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

"17.1 The Company has a supervisory board (the Supervisory Board) consisting of four or up to five members. Members of the board of managers shall not be members of the Supervisory Board.

17.2 The partner Fortune Biodiesel S.A. shall be entitled to appoint three members of the Supervisory Board. The remaining members shall be appointed jointly by the remaining partners."

Fourth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 24 in the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

Art. 24. Executive Committee to the Supervisory Board

24.1 The Company has within the Supervisory Board an executive committee (the Executive Committee) consisting of three members of the Supervisory Board.

24.2 The members of its Executive Committee are appointed by the Supervisory Board upon proposal of the partner Fortune Biodiesel S.A.

24.3 Members of the Executive Committee can resign without indicating reasons by written declaration vis-à-vis the Supervisory Board. Members of the Executive Committee can be dismissed at any time in the manner prescribed for their appointment according to section 24.2.

24.4 Should a member resign or be dismissed, then a replacing member shall be appointed in the same manner as the resigning or dismissed member

24.5 The Executive Committee shall elect upon proposal of the partner Fortune Biodiesel S.A. one of its members as chairman.

24.6 In the event that the chairman of the Executive Committee withdraws from its functions, a new election procedure according to section 24.5 shall be commenced without undue delay.

24.7 A possible remuneration of the Executive Committee members shall be determined by the general meeting of partners.

24.8 The Executive Committee shall carry out the following tasks:

- Advice to the Supervisory Board;
- Informal representation of the Company without any binding powers (in particular no power to enter into any legally binding commitments on behalf of the Company).

As a consequence of such insertion, the following articles of the articles of association of the Company shall be renumbered accordingly.

Fifth resolution

The Meeting resolves to elect and appoint the following person as additional member of the supervisory board of the Company with immediate effect and for an unlimited duration:

Dieter Heisig, born on June 25, 1942 in Breslau, Poland, with professional address at Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Germany.

Sixth resolution

The Meeting resolves to propose to the supervisory board of the Company to affirm Paul Bagley as its chairman and to elect Dieter Heisig as its new deputy.

Seventh resolution

The Meeting resolves to propose to the supervisory board of the Company to appoint among its members the following persons as members of its executive committee:

(a) Paul Bagley, Chairman, born on October 25, 1942 in Illinois, USA, with professional address at Bahnhofstraße 10, PO 324, CH-6301 Zug, Switzerland;

(b) Dieter Heisig, born on June 25, 1942 in Breslau, Poland, with professional address at Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Germany; and

(c) René Müller, Supervisory Board Member, born on March 15, 1963 in Hettlingen ZH, Switzerland, with professional address at Bahnhofstraße 10, PO 324, CH-6301 Zug, Switzerland.

Eighth resolution

The Meeting resolves to propose to the executive committee of the Company's supervisory board to elect as its chairman Dieter Heisig.

There being no further business on the agenda, the Meeting was closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty (1,350.-) euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le treizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu pour une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Global Alternative Energy International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.689, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 11 février 2006, amendé pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 126 du 6 février 2007 (la Société):

FORTUNE BIODIESEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, détentrice de 325 parts sociales dans la Société;

Marlene NECKERMANN, ayant son adresse professionnelle au Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Allemagne, détentrice de 58 parts sociales dans la Société;

Philipp NECKERMANN, résidant au Nürnbergerstrasse 6, 97348 Markt Einersheim, Allemagne, détenteur de 58 parts sociales dans la Société; et

Dieter HEISIG, ayant son adresse professionnelle au Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Allemagne, détenteur de 59 parts sociales dans la Société;

ici dûment représentés par M^e Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 7 respectivement le 8 février 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. révocation de Claudio Morandi et Dieter Heisig comme gérants de la Société;
 2. nomination de René Kaeppli et Dr. Andreas Pechota comme nouveaux gérants de la Société;
 3. amendement des articles 17.1 et 17.2 des statuts de la Société afin d'augmenter le nombre des membres du conseil de surveillance de la Société de trois à quatre jusqu'à cinq;
 4. insertion d'un nouvel article 24 dans les statuts de la Société afin de créer au sein du conseil de surveillance de la Société un comité exécutif; renumérotation des articles des statuts de la Société;
 5. nomination de Dieter Heisig comme membre additionnel du conseil de surveillance de la Société;
 6. proposition au conseil de surveillance de confirmer Paul Bagley comme son président et d'élire Dieter Heisig comme son nouveau vice-président;
 7. proposition au conseil de surveillance d'élire Paul Bagley, Dieter Heisig et René Müller comme membres de son comité exécutif; et
 8. proposition au comité exécutif du conseil de surveillance d'élire Dieter Heisig comme son président.
- Les associés, dûment représentés par le mandataire mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de révoquer ad nutum et avec effet immédiat Claudio Morandi et Dieter Heisig comme gérants de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

(a) René Kaeppli, né le 29 juillet 1951 à Zurich, canton de Zurich, Suisse, avec adresse au Goldgasse 8, CH-4300 Soleure, Suisse; et

(b) Dr. Andreas P. A. Pechota, né le 26 janvier 1945 à Winterthour, Zurich, Suisse, Suisse, avec adresse au Tanya 113, HU-6135 Csolyospalos, Hongrie.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'amender les articles 17.1 et 17.2 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:
«17.1 La Société a un Conseil de Surveillance (le Conseil de Surveillance) composé de trois membres. Les membres du conseil de gérance ne peuvent être membres du Conseil de Surveillance.

17.2 L'associé Fortune Biodiesel S.A. peut désigner trois membres du Conseil de Surveillance. Le troisième membre est désigné conjointement par les autres associés.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 24 dans les statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 24 Comité Exécutif du Conseil de Surveillance

24.1 La Société a au sein du Conseil de Surveillance un comité exécutif (le Comité Exécutif) composé de trois membres du Conseil de Surveillance.

24.2 Les membres de son Comité Exécutif sont nommés par le Conseil de Surveillance sur proposition de l'associé Fortune Biodiesel S.A.

24.3 Les membres du Comité Exécutif peuvent démissionner sans justification par déclaration écrite adressée au conseil de gérance. Les membres du Comité Exécutif peuvent être révoqués à tout moment dans les conditions décrites pour leur désignation prévues à l'article 24.2.

24.4 Si un membre démissionne ou est révoqué, il est remplacé par un membre désigné dans les mêmes conditions que le membre ayant démissionné ou été révoqué.

24.5 Le Comité Exécutif élit sur proposition de l'associé Fortune Biodiesel S.A. un de ses membres comme président.

24.6 Dans le cas où le président du Comité Exécutif quitte ses fonctions, une nouvelle élection doit avoir lieu sans délai injustifié, dans les conditions prévues à l'article 24.5.

24.7 L'assemblée générale des Associés détermine l'éventuelle rémunération des membres du Comité Exécutif

24.8 Le Comité Exécutif a les attributions suivantes:

- Conseil au Conseil de Surveillance;
- Représentation informelle de la Société sans aucun pouvoir d'engager la Société (en particulier sans pouvoir d'entrer pour le compte de la Société dans des engagements liant la Société de plein droit).

En conséquence de cette insertion, les articles suivants des statuts de la Société seront renumérotés comme il faut.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire et nommer la personne suivante comme membre additionnel du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Dieter Heisig, né le 25 juin 1942 à Breslau, Pologne, avec adresse professionnelle au Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Allemagne;

Sixième résolution

L'Assemblée décide de proposer au conseil de surveillance de la Société de confirmer Paul Bagley comme son président et d'élire Dieter Heisig comme son nouveau vice-président.

Septième résolution

L'Assemblée décide de proposer au conseil de surveillance de la Société de nommer parmi ses membres les personnes suivantes comme membres de son comité exécutif:

(a) Paul Bagley, Chairman, né le 25 octobre 1942 à Illinois, États-Unis, avec adresse professionnelle au Bahnhofstraße 10, PO 324, CH-6301 Zoug, Suisse;

(b) Dieter Heisig, né le 25 juin 1942 à Breslau, Pologne, avec adresse professionnelle au Sterngasse 3, 97070 Würzburg, Allemagne; et

(c) René Müller, Supervisory Board Member, né le 15 mars 1963 à Hettlingen ZH, Suisse, avec adresse professionnelle au Bahnhofstraße 10, PO 324, CH-6301 Zoug, Suisse.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de proposer au comité exécutif du conseil de surveillance de la Société d'élire Dieter Heisig comme son président.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille trois cent cinquante (1.350,-) euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, LAC/2008/7470. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008047295/5770/228.

(080051837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

**Christophe Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. La Gourmandine, sà r.l.).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 2, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.171.

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Christophe DEBROUX, cuisinier, né le 11 janvier 1969 à Liège en Belgique (matr:1969 01 11 414), demeurant à L-9665 Liefrange, Haapstrooss 19;

lequel comparant, seul associé de la société à responsabilité limitée "LA GOURMANDINE S.à r.l.", avec siège social à L-9227 Diekirch, 2, Esplanade (matr: 2001 24 00 773),

constituée sous la dénomination HOSTELLERIE NEUMUHLE S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 23 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 749 en date du 12 septembre 2001, ayant changé sa dénomination suivant acte passé par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, à la page 32630 de l'année 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93 171;
le comparant représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre de jour conforme, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de changer le nom de la société et par conséquent l'article 4 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société aura la dénomination "CHRISTOPHE Sarl"

2) Le siège de la société est transféré de Diekirch à Liefrange; en conséquence l'article 5 des statuts est changé comme suit:

Art. 5. Le siège social de la société est établi à Liefrange, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

L'adresse de la société est établie à L-9665 Liefrange, Haapstrooss 19.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DEBROUX, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2008, DIE/2008/2335. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 mars 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008047300/4917/42.

(080052016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Feilux GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5421 Erpeldange (Bous), 2B, rue de Rolling.

R.C.S. Luxembourg B 134.258.

Im Jahre zweitausend acht, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts FVB FEICKERT VERWALTUNGS- UND BETEILIGUNGS-GMBH,

Handelsregisternummer HRB 3326 beim Amtsgericht in Limburg an der Lahn, mit Sitz in D-35781 Weilburg, Hermann-Stoll-Strasse 1,

hier vertreten durch Herrn Uwe ROSE, Straßenbauer-meister, wohnhaft in D-56457 Hergenroth, 10, Am Milchborn, geboren am 27. Oktober 1959 in D-57537 Wissen/Sieg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 4. März 2008 in Weilburg, welche nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden,

alleinige Teilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FEILUX GmbH" mit Sitz zu L-9053 Ettelbrück, 45, avenue Kennedy, (matr.:2007 2462 786),

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 6. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C - Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 58 vom 9. Januar 2008,

eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B. 134258,

welcher Komparent sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert hat und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgenden Beschluss gefasst hat:

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Ettelbrück nach Erpeldingen/Bous zu verlegen.

Demgemäss wird Artikel 3 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Erpeldingen/Bous. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden"

Zweiter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-5421 Erpeldingen/ Bous, 2b, rue de Rolling.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. ROSE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2008, DIE/2008/2330. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 20. März 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008047297/4917/45.

(080052116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Luxba 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.879.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 février 2008, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Francisco TORRA VIROS, de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement du précédent:

- Monsieur Engin DOYDUK, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand'Rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé Monsieur Engin DOYDUK, achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur Francisco TORRA VIROS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour réquisition

Inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008047320/1109/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

ARP Group S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.807.

Résolutions prises par le Conseil Administration avec effet au 15 février 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Piergiorgio PELASSA, dirigeant de sociétés, né le 19 octobre 1961 à Turin (Italie), demeurant à Calle Auslas March 22, E-08010 Barcelone, est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

POUR ARP GROUP S.A.H.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008047322/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Yolito Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.475.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole THIRION. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

YOLITO HOLDING S.A.

P. STANKO / N. THIRION

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008047321/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Convert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 84.043.

L'assemblée a autorisé M. Moreno Beccaro a cédé les 125 parts qu'il détient dans la société pour un euro symbolique à M. Frédéric Charles Hanrez.

L'assemblée a autorisé M. Roberto Bonetto à a cédé les 125 parts qu'il détient dans la société pour un euro symbolique à M. Frédéric Charles Hanrez.

Pour copie conforme

Frédéric Hanrez

Gérant

Référence de publication: 2008047323/560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.692.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2008 que:

1. Monsieur Dominic Brian Jude CRITCHLEY, comptable, né le 6 octobre 1968 à Colchester (Royaume Uni), demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D route de Trèves, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Monsieur CRITCHLEY peut engager la société par sa signature individuelle jusqu'à un montant de 35.000.000.- USD ou tout autre montant équivalent dans une autre devise.

2. Monsieur Geoffrey Douglas RADCLIFFE peut engager la société par sa signature individuelle jusqu'à un montant de 600.000.000.- USD ou tout autre montant équivalent dans une autre devise.

3. En conformité avec l'article 11 des statuts de la société, la société sera valablement engagée:

(i) jusqu'à un montant de 35.000.000.- USD ou tout autre montant équivalent dans une autre devise par la signature individuelle de Monsieur CRITCHLEY, qui est autorisé à engager la société pour tout montant supérieur ensemble avec un autre gérant,

(ii) jusqu'à un montant de 600.000.000.- USD ou tout autre montant équivalent dans une autre devise par la signature individuelle de Monsieur RADCLIFFE,

(iii) par la signature conjointe des deux gérants pour un montant supérieur à 600.000.000.- USD ou tout autre montant équivalent dans une autre devise et ce sans limite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047324/1040/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

EURX EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.028.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 3 mars 2008 que l'associé unique de la Société, EURX Properties S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.713 a cédé

- 1 part sociale qu'il détenait dans la Société, à EURX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.712

L'actionnariat de la Société se décompose désormais comme suit:

Actionnaire	Nombre de parts sociales détenues
EURX Properties SCA	499
EURX Sàrl	1
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008047325/7959/29.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Kadesh Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.607.

Il résulte d'un contrat d'achat et de vente, conclu en date du 19 juin 2007, que Monsieur Paul Whight, dirigeant de sociétés, demeurant Stonyridge, Great Warley, Essex CM13 3HX, Grande Bretagne, a vendu l'intégralité de ses parts sociales détenues dans la société à l'acheteur suivant:

500 parts sociales à APEIRON INVESTMENTS S.C.A., société en commandite par actions, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg No B 112.912, dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

En conséquence, le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

- 500 parts sociales détenues par APEIRON INVESTMENTS S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.
S.G.A. SERVICES S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008047319/1023/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

LXIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.250,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008047289/242/13.

(080051110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Visual Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 6, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 79.872.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Contern en date du 9 mai 2007

Monsieur Claude SCHULER demeurant 8, rue Dominique Lang à L-1910 Luxembourg, est nommé administrateur-délégué pour la durée d'un an.

Luxembourg, le 20 décembre 2007
Pour extrait sincère et conforme
EUROFIDUCIAIRE S.A.
12, route d'Arlon, L - 1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008047317/575/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Fidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 19 juin 2007

Ratification de la cooptation de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 14 novembre 2006, en remplacement de Monsieur Jean-Marie POOS démissionnaire.

Pour la société
FIDRA S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2008047318/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

ML Poivre Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 janvier 2008 que la société MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.A R.L., associé unique de la société ML POIVRE REAL ESTATE 2 S.A R.L., a transféré 50 [cinquante] parts sociales de la société ML POIVRE REAL ESTATE 2 S.A R.L. à la société COLONIA REAL ESTATE AG, société ayant son siège social à Zeppelinstrasse 4-8, 50667 Cologne (Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008047355/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

ML Poivre Real Estate 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.478.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 janvier 2008 que la société MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.A R.L., associé unique de la société ML POIVRE REAL ESTATE 4 S.A R.L., a transféré 50 [cinquante] parts sociales de la société ML POIVRE REAL ESTATE 4 S.A R.L. à la société COLONIA REAL ESTATE AG, société ayant son siège social à Zeppelinstrasse 4-8, 50667 Cologne (Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008047352/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Tiffin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.053.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1 février 2008

L'associé de Tiffin S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Tracy Bress, en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Fabrice Coste, né le 1 avril 1973 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 10B ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008047362/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Roga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.919.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 mars 2008

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de Mme Cristobalina Moron et de M. Luca Antognoni, décidées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 29 juin 2007 et du 12 novembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Mmes Sandrine Cecalà, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt (France), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Cristobalina Moron, employée privée, née le 21 novembre 1968 à Florange (France), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008047364/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Enel Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.086.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 11 mars 2008

Résolutions

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de décider pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Claudio Machetti, employé privé, né le 30 octobre 1958 à Rome en Italie, résident professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur et président;

Gabriele Frea, employé privé, né le 7 mai 1966 à Rome en Italie, résident professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;

Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome en Italie, résident professionnellement à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sergio Bertasi, employé privé, né le 26 octobre 1958 à Padova en Italie, résident professionnellement à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises de la société avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2007 jusqu'à la date de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Enel Finance International S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008047385/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Kwear Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.787.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 30 janvier 2008

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de re-élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Francesco Moglia employé privé, né le 27.05.1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

Sergio Bertasi, employé privé, né le 26.10.1958 à Padova (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Thomas Dewé, employé privé, né le 14.01.1977 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008047386/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

**G.G. Alimentaire S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. N.G. Alimentaire S.à.r.l.)**

Siège social: L-4410 Sanem, Zone Industrielle Um Woellert.
R.C.S. Luxembourg B 119.495.

L'an deux mil huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Antonio DE SOUSA NEVES; commerçant-indépendant, né à Covas/Vila Verde (P), le 12 janvier 1966, demeurant à L- 4818 Rodange, 16, avenue Dr. Gaasch.

2) Monsieur Manuel GOMES DE OLIVEIRA DE ALMEIDA, ouvrier, né à Lordelo do Ouro/Porto (P), le 27 octobre 1953, demeurant à L- 5960 Iztig, 90, rue de l'Horizon

agissant en leur qualité d'uniques associés de la société à responsabilité limitée "N.G. ALIMENTAIRE S.à.r.l.", avec siège à L- 4410 Sanem, Zone Industrielle (Um Woellert), (RC N° B 119.495), constituée suivant acte notarié du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C No 2085 du 8 novembre 2006.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Cession de parts

Monsieur Antonio DE SOUSA NEVES; préqualifié, cède par les présentes 50 parts sociales au prix de 6.250,- € à Monsieur Manuel GOMES DE OLIVEIRA DE ALMEIDA, lequel accepte.

Ce dernier s'engage à reprendre tous éléments actifs et passifs de la société et de décharger Monsieur Antonio DE SOUSA NEVES de toutes obligations qu'il a signées ou cautionnées en nom personnel à l'égard de la société.

Monsieur Antonio DE SOUSA NEVES reconnaît avoir reçu la somme de 6.250,- € (six mille deux cent cinquante) euros et accorde bonne et valable quittance.

Suite à ce changement, la société est devenue une société unipersonnelle et le capital a été souscrit par l'associé unique, Monsieur Manuel GOMES DE OLIVEIRA DE ALMEIDA

2. Gérance

Monsieur Antonio DE SOUSA NEVES démissionne en tant que gérant technique.

Est nommé gérant. Monsieur Manuel GOMES DE OLIVEIRA DE ALMEIDA, préqualifié, lequel peut engager la société pour la gestion journalière. Pour toute opération dépassant 25.000,- € la signature conjointe de Madame Lina Isabel PEREIRA DA SILVA GUEDES, ci-après qualifiée est requise.

Il concède décharge à l'ancien gérant pour l'exercice de son mandat comme associé et gérant.

L'associé unique prie le notaire d'acter les changements suivants

- Modification de la raison sociale en «G.G. ALIMENTAIRE S.à.r.l.»,

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «G.G. ALIMENTAIRE S.à.r.l.».

- Cession de parts

Monsieur Manuel GOMES DE OLIVEIRA DE ALMEIDA, préqualifié, cède par les présentes à la valeur nominale:

- 42 parts sociales à Madame Lina Isabel PEREIRA DA SILVA GUEDES; ouvrière, née le 20 mars 1973 à Lourasa- Santa Maria de Feira (P), demeurant à P-4535 Lourosa, Travessa 9, de Julho, 55, laquelle accepte.

- 16 parts sociales à la société CNM - CENTRO DE NEGOCIOS MUNDIAIS, LDA; avec siège à P 4500 Espino, rua 19, no 402, 2 Andar, Sala C, inscrite au registre de commerce sous le numéro 508251168, ici représentée par son gérant. Monsieur David PINTO DA SILVA, né à Lourosa- Santa Maria de Feira (P), le 11 novembre 1961, demeurant professionnellement à P 4500 Espinho, laquelle accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

Parts

- Madame Lina Isabel PEREIRA DA SILVA GUEDES	42
- La société CNM - CENTRO DE NEGOCIOS MUNDIAIS, LDA	16
- Monsieur Manuel GOMES DE OLIVEIRA DE ALMEIDA	42
Total	100

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DE SOUSA NEVES, GOMES DE OLIVEIRA DE ALMEIDA, PINTO DA SILVA, PEREIRA DA SILVA, D'HUART.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 mars 2008, Relation: EAC/2008/3328. — Reçu: vingt-cinq euros EUR 25,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008047395/207/62.

(080051691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Wise Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 137.528.

STATUTS

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

ONT COMPARU:

M^e Julien Leclère, Avocat à la Cour, né le 28 juin 1977 à Virton, Belgique, résidant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück, et

M^e Vivian Walry, Avocat à la Cour, né le 4 janvier 1978 à Cambrai, France, résidant à L-8181 Kopstal, 31, rue de Mersch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Wise Management S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La société a encore pour objet d'agir en tant qu'administrateur ou gérant dans des sociétés ayant l'objet d'une société de participations financières au sens large ou un objet analogue ou susceptible de développer cet objet.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

M^e Julien Leclère, prénommé, déclare avoir souscrit à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales et d'avoir entièrement libéré lesdites parts sociales par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

M^e Vivian Walry, prénommé, déclare avoir souscrit à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales et d'avoir entièrement libéré lesdites parts sociales par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

Il résulte de ce qui précède que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CINQUANTE EUROS (1.050,-€).

Assemblée générale extraordinaire des associés

Et aussitôt, l'assemblée générale extraordinaire des associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M^e Julien Leclère, prénommé;

- M^e Vivian Walry, prénommé.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: LECLÈRE, WALRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 mars 2008, Relation: REM/2008/391. — Reçu soixante-deux euros cinquante 12.500 € à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 avril 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008047521/218/188.

(080051838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.